

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019**

**DELIBERATION N°2019.00249**

**ZONE ARTISANALE A CELLIEU SOUS CONCESSION D'AMENAGEMENT  
CONFIEE A LA SPL CAP METROPOLE - APPROBATION DU BILAN DE  
CLOTURE DE LA CONCESSION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 79

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND,  
M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT,  
Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH,  
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,  
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Hervé REYNAUD,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,  
M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE,  
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

RECU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190627-D20190024910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190709

Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,  
M. Henri BOUTHEON, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-  
CHEYTION, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, M. Roland GOUJON,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Pascal MAJONCHI,  
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA,  
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
Mme Anne-Françoise VIALLO

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019**

### **ZONE ARTISANALE A CELLIEU SOUS CONCESSION D'AMENAGEMENT CONFIEE A LA SPL CAP METROPOLE - APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA CONCESSION**

Par délibération en date du 04 février 2015, Saint-Etienne Métropole a confié à la SPL Cap Métropole l'aménagement d'une zone artisanale située sur la commune de Cellieu, au lieu-dit Crêt Saint-Martin. Le traité de concession entre Saint-Etienne Métropole et Cap Métropole a été signé le 21 avril 2015 pour une durée de quatre ans.

Un avenant n°3 au traité de concession, approuvé par délibération du Conseil Métropolitain en date du 04 octobre 2018 et signé le 28 novembre 2018, vient résilier la concession, pour les raisons suivantes : le document d'urbanisme communal ne sera pas approuvé dans le temps de la concession (retard dans la procédure de révision du PLU, retour au RNU), le promoteur-investisseur se déclare toujours intéressé pour réaliser l'opération d'aménagement. Son dépôt de permis de construire pourra être effectif dès la mise en vigueur du PLU, soit postérieurement à la fin de la concession.

Les dépenses de l'opération se sont élevées à 209 878 € HT. Elles sont constituées des frais d'études et honoraires pour 23 377 € HT, des acquisitions foncières pour 116 822 € HT, des travaux pour 3 944 €, de taxes diverses pour 6 137 €, de la rémunération de l'opérateur pour 55 125 € et des frais divers tels que les assurances et la consultation du promoteur-investisseur pour 4 473 € HT.

Les recettes se sont élevées à 12 176 € correspondant à la subvention de la Région.

Sur le plan foncier, la clôture de l'opération se traduit par le transfert de propriété à Saint-Etienne Métropole des parcelles cadastrées sur la commune de Cellieu section AK, n° 143 pour une surface de 11 105 m<sup>2</sup> à usage agricole. Une canalisation d'irrigation longe la parcelle.

Ce transfert de propriété représente un montant de 116 822 € HT.

A l'issue de la concession, la participation en subvention d'équipement de Saint-Etienne-Métropole s'élève à 80 880 € HT.

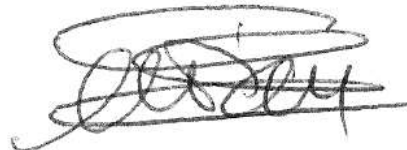
Le solde des avances financières de 250 000 € versé par Saint-Etienne-Métropole à la SPL Cap Métropole sera remboursé par cette dernière.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve le Bilan de clôture de l'opération présenté par Cap Métropole pour l'opération de réalisation de la zone artisanale à Cellieu,**
- **approuve le transfert de propriété des terrains et équipements désignés ci-dessus pour un montant total de 116 822 € HT,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la clôture de l'opération,**
- **la dépense de subvention d'équipement sera imputée en ECON/20415341/ CELL de l'exercice 2019,**
- **la dépense pour rachat du foncier sera imputée en ECON/2112.HT/ CELL de l'exercice 2019,**
- **la recette correspondant au solde des avances financières sera imputée en ECON/27638/CELL de l'exercice 2019.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU